



www.sapscq.com



Communiqué pour affichage

Montréal, le 8 décembre 2017

À : TOUS LES MEMBRES DU SAPSCQ-CSN

DE : MATHIEU LAVOIE, PRÉSIDENT NATIONAL

OBJET : SIGNATURE DU DÉCRET POUR LE RENOUELEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE

Bonjour à toutes et à tous,

Le 28 novembre dernier, vous avez reçu un communiqué vous informant que le décret pour le renouvellement de notre convention collective devait être signé le 5 décembre 2017.

Malheureusement, l'actualité des derniers jours impliquant le ministère de la Sécurité publique en lien avec le SPVM et autres enjeux politiques, semble avoir provoqué des modifications à l'agenda du Conseil des ministres.

Le ministère nous a confirmé que le décret a été reporté et sera à l'ordre du jour du Conseil des ministres le 13 décembre prochain.

L'employeur nous a informés que, malgré ce retard, cela ne changeait rien à l'application des mesures transitoires et au délai des paiements de la rétroactivité qui seront versés comme prévu au plus tard sur la paie du 1^{er} février 2018 selon le service de paie.

L'employeur a également confirmé qu'il n'y aura pas de modifications à l'agenda pour le règlement massif des griefs.

Compte tenu des délais provoqués par le report du 5 décembre au 13 décembre 2017, des discussions ont lieu pour mettre en place des ententes temporaires pour appliquer certaines dispositions de la convention collective 2015-2020.

Vos exécutifs locaux ont pris connaissance de certaines des ententes et ont obtenu des copies.

Syndicalement,

Mathieu Lavoie
Président national

ML/jz